

PROTECTION CONTRE LES PROJECTIONS LÉGÈRES DE PRODUITS CHIMIQUES



Protection individuelle contre les risques chimiques

Après la mise en place de dispositifs de protection collective, et si un risque résiduel d'exposition à un produit chimique dangereux persiste, l'employeur doit mettre gratuitement à disposition de ses salariés des équipements de protection individuelle (EPI) (appareils de protection respiratoire, gants, lunettes, vêtements de protection...) adaptés aux risques.

Il est tenu également d'en assurer l'entretien et de les remplacer si besoin. Ces équipements doivent être notamment certifiés CE et adaptés à la tâche à effectuer.

Prendre en compte les contraintes des EPI

Le port d'équipements de protection individuelle sur de longues durées est à l'origine de gêne ou d'inconfort : poids, chaleur, pression excessive sur une partie du corps, gêne auditive ou visuelle, perte de dextérité... Afin de faciliter l'acceptation de l'EPI et d'améliorer son efficacité, il est important de respecter les règles suivantes :

- Choisir un EPI adapté à la nature du risque, aux caractéristiques du salarié (morphologie) et aux conditions de travail (durée, température ...).
- Associer les utilisateurs aux choix des EPI
- Former les opérateurs à leur utilisation
- Adapter les rythmes de travail pour prendre en compte les contraintes générées par le port d'EPI
- Demander conseil au médecin du travail pour identifier les EPI adaptés et rechercher des solutions appropriées pour certains salariés (allergiques, porteurs de lunettes...)
- Tester l'efficacité des EPI au poste de travail

Appareil de protection respiratoire

L'utilisation d'un appareil de protection respiratoire doit être limitée :

- à des opérations courtes et exceptionnelles (entretien ou nettoyage d'installations, transvasements de produits...),
- à des situations où le dispositif de captage ou d'assainissement de l'air est insuffisant (par exemple interventions dans des espaces confinés, travaux sur des matériaux contenant de l'amiante).

Pour choisir le type de protection respiratoire adapté, plusieurs critères doivent être pris en compte : teneur en oxygène dans l'atmosphère de travail, nature, toxicité et concentration des polluants, , fréquence et durée des opérations, conditions de travail (température, humidité, travail physique...), autres risques associés (projection de liquides, vibrations, ...) ...

Pour les appareils de protection respiratoire filtrants, le logiciel PRÉMÉDIA permet d'estimer le temps d'utilisation de certaines cartouches anti-gaz en fonction des conditions rencontrées et spécifiées par l'utilisateur et ainsi de déterminer une fréquence de remplacement de ces cartouches.

Gants

Le port de gants est recommandé pour éviter ou limiter le contact avec les produits chimiques. Il faut donc choisir des gants capables de résister aux produits manipulés.

Avant de choisir un gant, il convient d'analyser le poste de travail pour déterminer les risques auxquels sont confrontés les utilisateurs, les contraintes de la tâche à effectuer et les caractéristiques des utilisateurs.

Critères à considérer pour choisir un gant de protection contre les risques chimiques

- Nature et caractéristiques des produits manipulés
- Type de contact avec les produits chimiques (immersion, risque de projection)
- Durée du port des gants
- Dextérité requise
- Facteurs susceptibles de dégrader les gants (risque mécanique, électrique, thermique...)
- État de surface des objets à manipuler (objets glissants, coupants...)
- Caractéristiques individuelles de l'opérateur (taille de la main, éventuelle allergie au latex ou à d'autres composants des gants...)

Le logiciel ProtecPo peut aider au choix du type de gants. Il permet de pré-sélectionner, en fonction des produits utilisés (solvants ou mélange de solvants), les matériaux polymères (butyle, fluoroélastomère, latex, polychloroprène et nitrile) utilisés dans la confection de certains EPI (gants, combinaisons et bottes).

Pour une meilleure protection lors de la manipulation des produits chimiques, il est recommandé de porter des gants réutilisables. L'utilisation de gants fins à usage unique doit être limitée aux manipulations au cours desquelles la main n'est pas, sauf incident, en contact direct avec le produit. Dès qu'un contact avec le produit a lieu, les gants doivent être impérativement changés en prenant soin d'éviter le contact du produit avec la peau. Les mains seront ensuite lavées à l'eau et au savon.

L'utilisation de gants à manchettes est nécessaire lors de travaux nécessitant une immersion complète des mains.

Enfin, pour que les gants assurent une protection optimale, il est nécessaire de les utiliser et les entretenir correctement:

- lire les informations disponibles (fiche de poste rédigée par l'employeur, notice technique fournie par le fabricant de gant),
- inspecter les gants avant utilisation,
- laver les gants en respectant les recommandations du fabricant,
- se laver les mains avant et après chaque utilisation de gants
- ne pas partager ses gants pour éviter la transmission d'infections.

Lunettes, masques ou écran facial

Poudre, aérosols, liquides, gaz, vapeurs... les substances projetées ou présentes dans le milieu ambiant peuvent entrer en contact et réagir avec l'œil ou la peau. Le port d'un équipement de protection des yeux ou du visage (lunettes, lunettes masques, écrans faciaux...) est alors nécessaire.

Le choix de cet équipement est lié à l'analyse préalable des risques auxquels sont confrontés les salariés. Il doit être adapté aux contraintes de la tâche à réaliser (minuterie, perceptions nécessaires des formes et couleurs, position du travailleur...) et de l'environnement de travail (luminosité, humidité...). Cet EPI doit de plus s'adapter au visage de l'opérateur.

Vêtements de protection

Pour choisir un vêtement de protection contre les risques chimiques, il convient de connaître la nature du risque chimique (information sur le produit utilisé, type de contact, conditions d'utilisation, durée de protection, ...), les contraintes rencontrées par les utilisateurs (morphologie, allergie, ...) et les conditions de travail (espace confiné, humidité, température, ...)

Les vêtements de protection contre les risques chimiques sont classés en 6 types en fonction des risques d'exposition). Pour chaque type de vêtement, il existe des classes de performance permettant d'évaluer le niveau de protection ; plus la classe de performance est élevée, meilleure est la protection. Attention, il n'existe pas de vêtements de protection assurant une protection contre tous les produits chimiques.